

BOURGAULT (Julien).

Il convenait de lui donner l'assurance que « la condition entre ses gages et distributions vaudra trois cents livres par an ». Ce maître de musique de Saint-Tugal à Laval venait de remporter, deux années consécutivement, le concours de Motets composés pour la Fête de Sainte Cécile du Mans, en 1658 et 1659. Mais il ne semble pas avoir répondu favorablement à l'invitation puisque le chapitre du 27 juin 1661 demande au procureur de la fabrique d'écrire à Paris « à personnes de sa connoissance », afin de chercher un maître de musique et l'assurer de 18 L par mois de gages outre les distributions du chœur et sa pension en la psalette » (ADCA, 2 G 289).